

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, Le lundi quinze février à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice,
Messieurs MARANT Christian, DANJEAN Eric, DETAIN Gérald, VINEL Hubert

Absent excusé : Messieurs MERITET Jean-Paul, MUGNIER Julien

Absent :

Nombre de membres en exercice : 10

Votants : 8

Pour : 8

En préambule, Mme GUELAUD, responsable territoriale à la Poste, présente les modalités de
transformation de la Poste de VOUGEOT en agence postale.

Le Conseil Municipal mettra ce projet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

ARTICLE 1: Compte administratif 2009

Monsieur Christian MARANT, premier adjoint, présente le compte administratif 2009 comme
suit :

- Dépenses de fonctionnement.....	228 236.75 €
- Recettes de fonctionnement	367178.70 €
- Dépenses d'investissement.....	259 995.74 €
- Recettes d'investissement.....	195 196.92 €

RESULTAT DE CLOTURE 2009.....73 143.13 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MARANT, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2009 de la commune

ARTICLE 2 : Affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2009 et sur proposition de Monsieur le
Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement, qui se monte à 137 941.95 € comme
suit :

Compte 106864 798.82 €

Compte 110.....73 143.13 €

ARTICLE 3 : Budget primitif 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2010 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses366 823.00 €
Recettes.....366 823.00 €

Section d'investissement

Dépenses.....198 099.00 €
Recettes.....198 099.00 €

ARTICLE 4 : Transfert de chemins de l'Association Foncière

L'Association Foncière de FLAGEY-ECHEZEAUX a décidé de transférer à la commune les chemins suivants :

- CR 26 (de la Bornue au Village) : en partant de la RD 109 tend au sud et aboutit au CR 3 section ZB
- CR 12 (les graviers) : en partant de la VC 106 tend à l'est dans le village et aboutit au CR 26 section ZB
- CR 11 (Village) ; en partant du sentier Saint Antoine tend à l'ouest et aboutit à la parcelle ZA 84
- CR 12 (Village section ZA) : en partant de la VC 1 tend au nord et aboutit au CR 11
- CR 105 (chemin de Nuits St Georges) : en partant de la RD 109 à la sortie ouest du village tend au sud et se termine à la limite de la commune de Vosne-Romanée au lieu-dit « Les Graviers »
- CR 78 (partiel) en cours de reclassification : en partant du pont de l'autoroute pour aller en limite de propriété de la communauté de communes de Nuits St Georges (section ZH) pour une contenance de 15a37ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTTE** le transfert des chemins de l'association foncière de FLAGEY-ECHEZEAUX
- **CHARGE** monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette procédure
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces finalisant cette transaction.

ARTICLE 5 : Convention d'accord préalable relative à l'aménagement du passage inférieur du CR 43 sou l'autoroute A31 en faveur de la faune

La Maire expose :

- Que l'élargissement à 2X3 voies de l'autoroute A31 et l'arrêté d'utilité publique correspondant rendent nécessaire l'aménagement, en faveur de la faune sauvage, du CR 43 au droit de son franchissement par l'A31 et à son voisinage immédiat, la commune étant propriétaire ou utilisatrice de ce chemin rural et la communauté de communes du Pays de NUIITS ST GEORGES étant aussi utilisatrice du chemin pour l'accès et l'entretien de la station d'épuration sise à proximité.
- Qu'à cet effet une convention doit être passée entre APRR, la Commune, gestionnaire de la voirie et la communauté de communes du Pays de NUIITS ST GEORGES
- Que les travaux seront à la charge d'APRR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée

ARTICLE 6 : Travaux et investissements 2010

Monsieur le Maire liste les investissements prévus en 2010 et inscrits au BP

- **Travaux de voirie 2010**

La réfection du chemin du clos de Vougeot est estimée à 3919.89 €

- **Renforcement du réseau**

La participation de la commune s'élève à 6 800.00 €

- **Travaux bâtiments**

Un devis a été établi pour le démoussage du toit de l'église il s'élève à 1 700.00 €HT (soit 2 064.00 € TTC)

- **Travaux cimetière**

La procédure de reprise des concessions abandonnées va commencer en 2010. Le montant du devis est de 9 821 €HT (soit 11 746 €TTC)

Les travaux du colombarium et le jardin du souvenir devraient commencer également en 2010 pour un coût de 9 350 €HT (soit 11 182 €TTC)

- **Travaux pôle élémentaire**

Il est nécessaire de provisionner une somme de 8 300.00 € pour les travaux du pôle élémentaire sur l'exercice 2010.

- **Remplacement de matériel informatique**

L'ordinateur du secrétariat de mairie donne des signes de faiblesse. Un devis de remplacement a été établi il s'élève à 720 €HT (soit 861 €TTC).

ARTICLE 7 : Nomination d'un garant de coupe

Suite à la démission de M Franck MONIN de ses fonctions de garant de coupe il est nécessaire de procéder à son remplacement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **NOMME Monsieur Orlando MARTINS DE OLIVEIRA garant de coupe**

ARTICLE 8 : Travaux de la communauté de communes

a) Nomination d'un référent habitat-logement

La communauté de communes du Pays de Nuits ST GEORGES a décidé de réfléchir et d'élaborer une politique de l'habitat sur son territoire.

Un cabinet d'étude a été retenu et il nous est demandé de désigner un « référent habitat » qui sera l'interlocuteur privilégié de la commune auprès du cabinet d'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **NOMME Monsieur Gérald DETAIN référent habitat pour la commune de FLAGEY-ECHEZEAUX**

b) Travaux pôle scolaire

Les travaux du pôle scolaire continuent sur 2010, un concours d'architecte va être organisé et l'ouverture des locaux est prévue pour la rentrée 2013

ARTICLE 7 : Questions diverses

- Demande de subvention

La classe de CM2 de VOUGEOT partira en classe découverte dans le Vercors, à Saint Andéol, du 3 au 7 mai prochain.

L'institutrice sollicite une participation des communes pour le financement de ce voyage qui s'élève à 281 € par élève.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la participation qui était accordée les années précédentes, soit la moitié du coût, sachant que 10 enfants de FLAGEY-ECHEZEAUX sont scolarisés à VOUGEOT

- Fleurissement du village

Le conseil Général a adressé ses félicitations à la commune pour le prix qu'elle a obtenu au concours 2009 des villages fleuris.

- Bureau de vote

Les permanences du bureau de vote pour les élections régionales sont établies comme suit :

Horaires	14/03/2010	21/03/2010
8 heures à 10 heures 30	Corinne CADOZ Jean-François COLLARDOT	Corinne CADOZ Jean-François COLLARDOT
10 heures 30 à 13 heures	Béatrice POME Hubert VINEL	Elisabeth STUKALA Jean-Paul MERITET
13 heures à 15 heures 30	Marie-Jeanne KEMPF Gérald DETAIN	Marie-Jeanne KEMPF Gérald DETAIN
15 heures à 18 heures	Eric DANJEAN Christian MARANT	Béatrice POME Christian MARANT